Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grâce à la gestion des alpages: marier les activités humaines et les éléments du patrimoine naturel

En 1997, le Conseil d'Etat décidait de confier à Prométerre - par contrat de prestations - un mandat destiné à établir une vulgarisation alpestre. Vu la situation économique actuelle du monde paysan et en l'absence d'une formation professionnelle spécifique liée aux alpages, il s'est en effet avéré nécessaire que le gouvernement soutienne l'amélioration de la gestion des alpages, afin d'assurer l'avenir d'une exploitation alpestre traditionnelle en harmonie avec son environnement naturel.

La gestion des alpages est aussi encouragée financièrement par la Confédération dans le cadre de la politique agricole, notamment par des contributions d'estivage qui visent principalement trois buts: un complément économique au revenu dégagé par la vente des produits de l'alpage, le maintien en exploitation agricole des zones topographiquement et climatiquement marginales et la réalisation de prestations écologiques par le biais de contraintes au niveau des méthodes de production.

L'amélioration de la gestion des alpages et son contrôle sur le terrain nécessitent également une formation adéquate des commissions d'alpage chargées des inspections périodiques ordonnées par les préfets qui les président. Le Département de l'économie a demandé à Prométerre, dans le cadre de la vulgarisation alpestre, de dispenser une formation adaptée aux besoins des préfets et permettant une approche globale de la gestion des alpages, gage de solutions constructives et réalistes aux problèmes à résoudre. Une journée de formation est organisée aujourd'hui à leur intention.

L'engagement des préfets dans cette gestion illustre aussi l'intérêt croissant manifesté par la population citadine envers les espaces alpestres, fraction importante du territoire cantonal puisqu'elle représente 30'000 ha sur 320'000 ha de surface totale.

L'ambition du Canton est de marier dans la meilleure harmonie les activités humaines - agricoles, touristiques, notamment - et les éléments du patrimoine naturel qui constituent l'environnement alpestre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 juin 1998

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture. Tél. 021/316'61'98 Christian Aeberhard, adjoint au Bureau d'économie rurale. Tél. 021/316'62'43